Comité de Salut du Peuple n° XXXLe vendredi 1er octobre 2021

****

Au nom du Peuple français,

Pour préserver les intérêts fondamentaux de la Nation,

De la Vérité médicale et de l’Etat de Droit.

Nous, du comité de salut public n° XXX des cantons de VVV, WWW, XXX, YYY, ZZZ,

Vous mettons en demeure d’avoir à répondre, par voie postale ou voie postale électronique, aux questions suivantes   
en votre qualité d’élu de la Nation détenant un mandat confié par le Peuple Français.   
Il est de votre responsabilité de nous informer en toute transparence des points suivants :

*- Motiver les raisons pour lesquelles vous vous êtes abstenu(e) de participer au vote sur à la proposition de loi   
n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire infondée, en médecine, en fait et en droit,*

(OU) (SUPPRIMER MENTION INUTILE)

*- Motiver les raisons pour lesquelles vous avez voté favorablement à la proposition de loi n° 2021-1040   
du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire infondée, en médecine, en fait et en droit,*

Vous êtes chargé(e) d’un mandat du Peuple qui vous a élu pour défendre ses intérêts, et notamment sa sécurité physique, personnelle ou collective ainsi que sa liberté sous toutes ses formes conformément à la Constitution de la Ve République du   
4 octobre 1958, reprenant le préambule de la constitution de 1946, la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948   
et la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789.

Or, la loi du 5 août 2021 porte atteinte aux libertés fondamentales du Peuple Français garanties par les constitutions   
et déclarations susvisées. Ces atteintes ont eu pour effet de placer nos compatriotes dans des situations de discriminations inacceptables conformément aux articles 225 et suivants du Code pénal relatif aux discriminations qu’il vous incombe   
de respecter, faire respecter et protéger.

Aussi, nous vous mettons en demeure de nous communiquer dans les délais indiqués les raisons qui vous feraient, par votre abstention ou un vote favorable, prolonger les effets de cette loi, autrement appelée du « Pass sanitaire » examinée à partir   
du 13 octobre 2021.

La souveraineté est l’émanation exclusive du Peuple Français qui entend dès aujourd’hui prendre ses dispositions   
pour en retrouver le contrôle, à l’horizon du retour sans délai à la vie normale et des Présidentielles 2022.

C’est notre but, comme vous l’annonce, dès à présent, la lettre au Président de la République, ci-jointe, le mettant en demeure   
de révéler la Vérité des faits et chiffres sur sa Politique de guerre sanitaire, prouvant que l’effet de sa campagne de vaccination   
de masse forcée va exactement à l’inverse d’une authentique lutte sanitaire contre le virus. Qu’elle est plus meurtrière et dévastatrice que le virus lui-même. Que sa politique d’Etat d’urgence fonctionne non seulement à l’inverse du Droit et de la Vérité médicale,   
mais également et surtout qu’elle est un crime sans précédent contre la Démocratie, contre les intérêts fondamentaux   
de la Nation et du Peuple français.

Sans réponse de votre part à la présente missive sous deux jours, l’ensemble du comité se déplacera sur le site de votre permanence parlementaire pour vous réitérer ces questions pour lesquelles le Peuple réuni *ad hoc* vous demandera   
des réponses immédiates.

**Vive la France !**

Comité de Salut du Peuple n° ZZ